

Résumé du rapport annuel sur la peine de mort en Iran - 2016

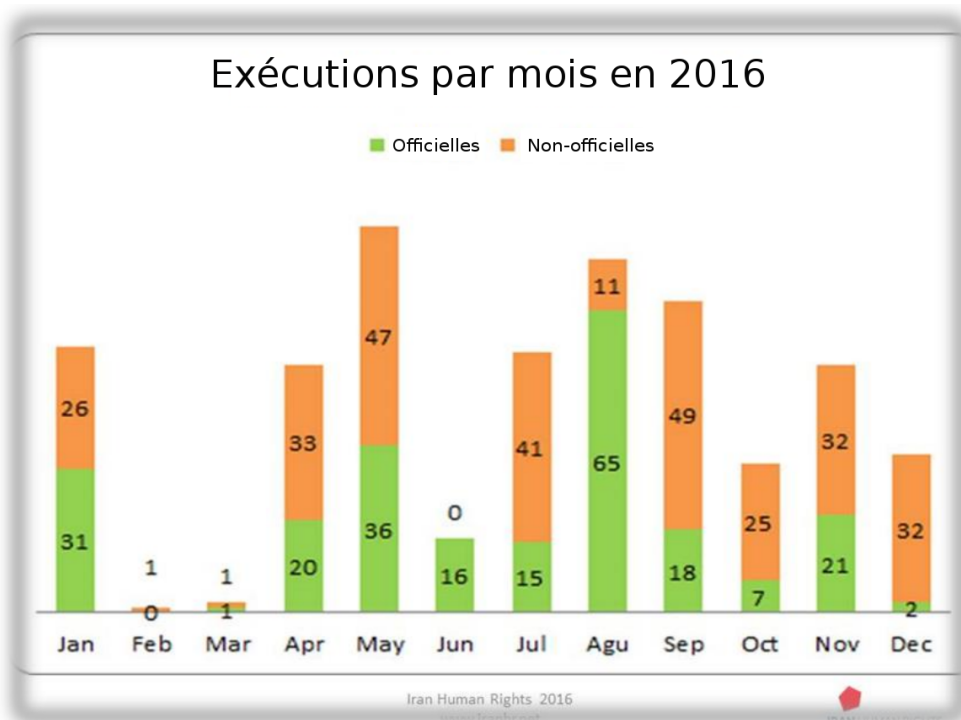
Le 6^e rapport annuel de Iran Human Rights (IHR) sur la peine de mort apporte un éclairage et une analyse sur l'application de la peine de mort en 2016 en République islamique d'Iran.

Le rapport 2016 en quelques chiffres

- 530 personnes exécutées en 2016 (une baisse de 45 % par rapport à 2015)
- 232 exécutions (44 %) annoncées par les sources officielles
- 64 % des condamnations à mort prononcées par les tribunaux révolutionnaires
- 296 (56%) exécutions pour des accusations liées à la drogue.
- 33 exécutions en public
- Au moins 5 mineurs délinquants parmi les personnes exécutées
- Au moins 9 femmes exécutées
- 142 personnes exécutées pour meurtre
- 251 condamnés à mort ont été pardonnés par les familles de victimes

Tendances des exécutions en 2016

Le 9^e rapport annuel sur la peine de mort en Iran montre que la République islamique d'Iran a exécuté au moins 530 personnes en 2016. Bien que ce nombre indique une diminution significative par rapport au nombre annuel d'exécutions au cours des 5 dernières années, **l'Iran reste en 2016 le premier pays exécuteur par habitant avec une moyenne de plus d'une exécution par jour.**



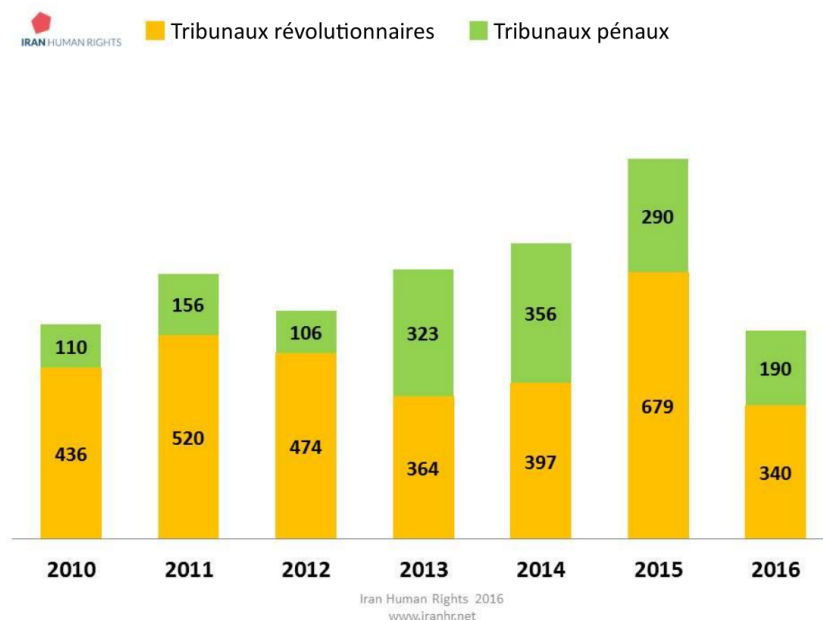
Rien n'indique que la baisse significative du nombre d'exécutions puisse s'expliquer par un changement politique en Iran. Iran Human Rights (IHR) a dénombré au moins 140 exécutions depuis le début de l'année 2017. Ainsi, même si la baisse de 2016 résultait d'une volonté politique, celle-ci fut temporaire. En effet, une seule exécution a été rapportée pour les mois de février et de mars 2016, une période qui coïncide avec les 2 tours des élections législatives et le passage à la nouvelle année iranienne (*Nowrouz*). Dans un précédent rapport, IHR avait déjà montré que le nombre d'exécutions est traditionnellement bas durant les deux semaines qui précèdent les élections.

Exécutions liées à la drogue

En 2016, un débat sur le caractère non-dissuasif de la peine de mort a eu lieu en Iran, et en octobre 150 députés (pour un parlement de 290 sièges) ont approuvé une loi qui mettrait fin à la peine capitale pour les trafics de drogues mineurs. Malgré cela, **au moins 296 personnes ont été pendues pour des crimes liés à la drogue en 2016**, pour la plupart dans la seconde moitié de l'année. Cela représente 57 % du total des exécutions de l'année. Les crimes liés à la drogue sont jugés par les tribunaux révolutionnaires, le plus souvent en l'absence d'avocat.

Les tribunaux révolutionnaires responsables de la majorité des exécutions

Les tribunaux révolutionnaires ont été fondés en 1979 par le premier Chef Suprême, l'Ayatollah Khomeini. Ils furent créés de manière temporaire pour juger les responsables du régime précédent. 37 ans plus tard, ils continuent pourtant de fonctionner. Toutes les affaires considérées comme relevant de la sécurité, impliquant par exemple les activistes sur les questions politiques et civiles, ainsi les affaires prétendument liées à la corruption, au trafic de drogue, sont traitées par Les tribunaux révolutionnaires. Ces institutions sont moins transparentes que les tribunaux publics (tant civils que pénaux) et les juges qui y exercent sont connus pour abuser davantage de leurs pouvoirs que les autres juges. Les juges des Tribunaux Révolutionnaires refusent souvent aux prévenus l'accès à une représentation légale pendant la phase d'enquête et empêchent les avocats d'accéder aux dossiers de leurs clients, invoquant soit des raisons de confidentialité, soit l'incompétence des avocats à examiner certains documents.



En 2016, au moins 64 % du total des exécutions étaient liés aux condamnations à mort émises par les tribunaux révolutionnaires. **D'après les rapports de IHR, les tribunaux révolutionnaires sont responsables de plus de 3200 exécutions depuis 2010.**

Exécution de 25 prisonniers kurdes sunnites : aveu sous torture et procès expédiés en quelques minutes par les tribunaux révolutionnaires



En août 2016, Shahram Ahmadi et 24 autres prisonniers kurdes de confession sunnite ont été exécutés pour avoir coopéré avec des groupes militants sunnites. IHR a obtenu des informations crédibles indiquant que nombre de ces prisonniers ont été soumis à la torture pour leur extorquer des aveux. Les condamnations à mort ont été prononcées par Les tribunaux révolutionnaires après des procès d'une durée de moins

de 15 minutes, sans possibilité de défense. Les prisonniers ont été pendus sans avoir la possibilité de voir leur famille une dernière fois.

Exécution de mineurs délinquants, exécutions publiques et autres punitions inhumaines

En 2016, au mépris des obligations internationales, l'Iran a continué d'exécuter des mineurs délinquants. Notre rapport précise qu'au moins 5 jeunes délinquants ont été exécutés en 2016 en Iran. Trois d'entre eux ont apparemment été condamnés à mort pour trafic de drogue. Les autorités iraniennes ont, en outre, organisé des exécutions et des châtiments barbares, en amputant des membres ou en crevant des yeux en public. Le rapport d'IHR dénombre 34 personnes pendues dans l'espace public, devant des centaines de gens, y compris des enfants.

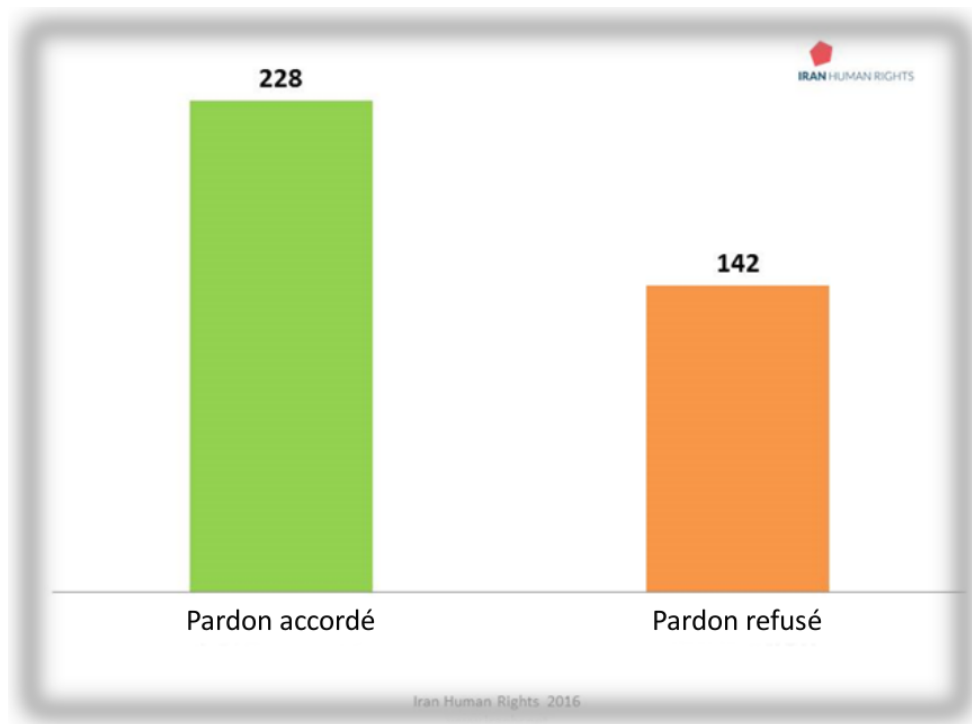
Mouvement abolitionniste



Le tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné la défenseure des droits de l'homme Narges Mohammadi à 16 ans de prison, dont 10 ans pour avoir mené la campagne abolitionniste LEGAM (Abolir la peine de mort pas à pas).

La répression du mouvement abolitionniste a culminé en 2016, année qui a vu plusieurs activistes condamnés et emprisonnés pour de longues durées.

Toutefois, le mouvement du pardon, qui encourage les familles des victimes de meurtre à choisir le pardon au lieu de la peine de mort (vengeance) n'a cessé de s'amplifier. **En 2016 le nombre de familles de victimes de meurtres ayant opté pour le pardon a été plus élevé que le nombre de familles de victimes qui ont demandé la peine de mort pour les condamnés.**



L'héritage du premier mandat de Hassan Rouhani : un dialogue renforcé avec l'Occident et un recours accru à la peine de mort en Iran

Ce rapport annuel 2016 paraît quelques mois seulement avant la fin du premier mandat de Hassan Rouhani. En examinant les 3 ans et demi qui ont vu M. Rouhani au pouvoir, on constate que le nombre d'exécutions sur cette période a été considérablement plus élevé que lors des deux mandats précédents d'Ahmadinejad. **De plus, malgré d'excellentes relations diplomatiques entre l'Iran et l'Union Européenne depuis l'élection de Hassan Rouhani en 2013, la thématique de la peine de mort n'a pas été mise à l'agenda du dialogue bilatéral entre l'UE et l'Iran.** Ceci peut expliquer l'absence de réformes ou de changement politique concernant la peine de mort. L'UE a admis que la question des droits de l'homme en général et de la peine de mort en particulier n'a pas été incluse avant 2016. Pour la première fois, en avril 2016, à l'issue de l'accord sur le nucléaire et de la levée des sanctions, les institutions européennes ont signalé que de « francs échanges sur les questions de droits de l'homme » feront partie du dialogue renouvelé avec l'Iran. Dans son rapport d'octobre 2016 sur ses relations avec l'Iran, l'UE indique qu'elle « voit la réduction de l'application de la peine de mort comme un objectif majeur ; appelle à un moratoire immédiat sur les exécutions en Iran ».

À l'occasion du lancement de ce rapport annuel, Iran Human Rights (IHR) et ECPM appellent les interlocuteurs officiels de l'Iran à :

- **Mettre en tête de leurs priorités dans leurs échanges avec l'Iran la question d'un moratoire sur les exécutions, en particulier sur la peine de mort pour les mineurs délinquants, la peine de mort pour trafic de drogue et les exécutions dans l'espace public**
- **Promouvoir des réformes du système judiciaire iranien, y compris le démantèlement des tribunaux révolutionnaires**
- **Exiger la libération immédiate de Narges Mohammadi et des autres prisonniers d'opinion**

IHR et ECPM appellent les autorités iraniennes à :

- **Appliquer un moratoire sur la peine de mort pour trafic de drogue, à l'occasion des révisions de la loi anti-drogue**
- **Mettre fin à la pratique des exécutions dans l'espace public**
- **Annuler toutes les condamnations à mort pour les crimes commis par des mineurs**
- **Libérer immédiatement Narges Mohammadi et les autres prisonniers d'opinion**
- **Garantir à tous les prisonniers l'accès à un avocat de leur choix**
- **Démanteler les tribunaux révolutionnaires**
- **Mettre fin à la persécution des avocats**

IHR et ECPM collaborent depuis 2011 pour la publication et la diffusion du rapport annuel sur la peine de mort en Iran.

IHR et ECPM considèrent la peine de mort comme un repère pour évaluer la situation des droits de l'homme dans la République Islamique d'Iran.

